

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2024 / Délibération N°20240902_10

Date de la convocation 29/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 02/09/2024
À 20 heures 30, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
X	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Régisseur

Le Maire,

- EXPOSE :

- Compte tenu de l'absence du régisseur titulaire, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur titulaire ainsi qu'un suppléant.
- Sachant que l'acte de nomination du régisseur (titulaire ou intérimaire) et du mandataire suppléant doit obligatoirement viser l'avis conforme du comptable, valant agrément.
- Considérant que il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire la délégation suivante prévue par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- PROPOSE au Conseil Municipal de :

- Lui donner cette délégation par cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces propositions et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Philippe BRUN, Maire des Estables

